Gabriel Mpozagara : un esclavagiste moderne déjà condamné en France

@rib News, 27/08/2009 â€“ Source ComitÃ© Contre l'Esclavage ModerneM. Gabriel Mpozagara, et son Ã©pouse, Ã©taient renvoyÃ©s le lundi 17 septembre 2007 devant la 20Ã¨me Chambre correctionnelle du Tribunal de Grande Instance de Nanterre (92) pour avoir soumis Chantal et Yvette N., en abusant de leur vulnÃ©rabilitÃ© et de leur situation de dÃ©pendance, Ã des conditions de travail et dâ€™hÃ©bergement incompatibles avec la dignitÃ© humaine.M. Mpozagara a en fui ses responsabilitÃ©s. Depuis 1999, M. Mpozagara tente de se soustraire Ã la justice en se prÃ©valant de son immunitÃ© diplomatique. Il a encore fui ses responsabilitÃ©s le 17 septembre 2007, en ne se prÃ©sentant pas Ã lâ€™audience du Tribuna Correctionnel de Nanterre (92). Mme Candide Mpozagara, son Ã©pouse, et leur avocat Ã©taient Ã©galement absents.Mais la justice s'est enfin prononcÃ©e : M. Mpozagara a Ã©tÃ© condamnÃ© Ã 12 mois d'emprisonnement avec sursis, son Ã©pouse Ã mois avec sursis et chacun Ã 10000 â,¬ d'amende. Ils ont Ã©tÃ© condamnÃ©s solidairement Ã verser 24000 â,¬ Ã Chantal N. Yvette N. qui avait demandÃ© cet euro symbolique.Pendant huit ans M. Mpozagara a arguÃ© de son immunitÃ© diplomatique. En janvier 1999, FÃ©dÃ©rico Mayor, DÃ©lÃ©guÃ© GÃ©nÃ©ral de lâ€™Unesco, avait levÃ© lâ€™immunitÃ© diplomatique de Mpozagara Ã la demande du Parquet de Nanterre (92). Ancien ministre du Burundi, ce Haut fonctionnaire de lâ€™Unesco et son Ã©pouse Ã©taient dÃ©signÃ©s par Yvette et Chantal, Ã¢gÃ©es de 14 et 20 ans, pour les avoir maintenues pendant quatre ans dans une situation dâ€™esclavage Ã leur domicile privÃ©e, une maison cossue de Ville-dâ€™Avray (92).Pendant huit ans, Mpozagara a exercÃ© toutes les voies de recours en faisant valoir son immunitÃ©, pour Ã©chapper Ã la justice. Son pourvoi rejetÃ© par la Cour de Cassation, M. Mpozagara a pour une Ã©niÃ¨me fois, devant le Tribunal Correctionnel le 22 janvier 2007, fait valoir une immunitÃ© diplomatique, au titre cette fois de sa fonction actuelle de Conseiller du PrÃ©sident de la RÃ©publique burundaise. Chantal et Yvette N., mineures, ont vÃ©cu pendant quatre ans des conditions de travail et dâ€™hÃ©bergement incompatibles avec la dignitÃ© humaine.Lors de la guerre de 1993-1994, au Burundi, les parents de Chantal et Yvette ont Ã©tÃ© assassinÃ©s. Chantal (13 ans) et Yvette (9 ans), ont survÃ©cu aux massacres ainsi que leur trois sÅ“urs cadettes (5, 3, et 2 ans). Fin 1994, leur tante, Candide Mpozagara, et son mari, Gabriel Mpozagara, Haut fonctionnaire Ã lâ€™Unesco, les ramÃ¨nent en France oÃ¹ ils rÃ©sident Ã Ville dâ€™Avray (92) avec leurs sept enfants. Chan la bonne de la maison, elle devait sâ€™occuper, 7 jours sur 7, 16 Ã 17 heures par jour, des tÃ¢ches mÃ©nagÃ¨res, de lâ€™en du couple et de six de leurs enfants, dont un garÃ§on handicapÃ©. Elle nâ€™avait pas le droit de sortir et son passeport avait Ã©tÃ© confisquÃ© ainsi que celui de ses sÅ“urs.Quant Ã Yvette elle devait faire plusieurs kilomÃ¨tres Ã pied pour se rendre au CollÃ©ge de Versailles (78) oÃ¹ elle Ã©tait scolarisÃ©e. Elle ne pouvait pas dÃ©jeuner Ã la cantine et nâ€™avait aucun argent sâ€™acheter Ã manger, elle a ainsi perdu dix kilos.La situation de ces jeunes filles Ã©tait connue depuis plus dâ€™un an, mais statut dâ€™immunitÃ© diplomatique de M. Mpozagara a bloquÃ© toutes les initiatives pour les sortir de ce calvaire. Alors que le trois cadettes Ã©taient placÃ©es en familles dâ€™accueil, Chantal et Yvette ont continuÃ© pendant des mois Ã dormir dans un cave froide et humide de la maison, sans eau, se lavant et faisant leurs besoins dans le mÃªme trou creusÃ© dans la terre. Chantal a mÃªme eu un poignet et le nez fracturÃ© par lâ€™un de ses cousins dont elle avait refusÃ© les avances. Fin 1998, Yvette contacte le numÃ©ro vert dâ€™Enfance et Partage et dÃ©crit ses conditions de vie et celles de sa sÅ“ur. Le ComitÃ© Co lâ€™Esclavage Moderne est alors saisi et le 5 janvier 1999, Chantal sâ€™enfuit et se rÃ©fugie avec sa sÅ“ur Ã Enfance et Par Le ComitÃ© Contre l'Esclavage Moderne se fÃ©licite de ce jugement qui est une victoire mais regrette que la lÃ©gislation en vigueur relative Ã l'immunitÃ© diplomatique ait permis l'impunitÃ© de M. Mpozagara pendant plus de huit ans avant que justice ne soit enfin rendue Ã Chantal et Yvette N.